

La procédure de candidature post-baccalauréat est informatisée.

Le lycée Jacques Monod offre deux formations de BTS :

- BTS Biotechnologies : capacité d'accueil de 30 places en 1^{ère} année
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique) : capacité d'accueil de 15 places en 1^{ère} année

Possibilité de chambres pour les étudiants à l'Internat du lycée (nombre de places limité). La demande est à faire par écrit auprès du chef d'établissement.

Nous vous invitons à consulter le site de l'établissement pour avoir plus de renseignements sur ces deux formations :

<http://lyceejacquesmonod.eu>



Les journées « portes ouvertes » du lycée Jacques Monod sont organisées :

- **Le vendredi 6 mars 2020 de 18h à 21h** : présentation des BTS Biotechnologies et CIRA sous forme de conférences animées par les équipes pédagogiques - temps d'échange - visite des laboratoires (dernier accès à 18h45)
- **Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 13h** : visite des laboratoires – temps d'échange – rencontre avec les étudiants, les professeurs et l'équipe de direction (dernier accès à 12h30)

1^{ère} étape : Saisie de la candidature sur Internet

Pour vous inscrire, vous devez :

- avoir une adresse électronique personnelle valide
- vous munir de votre n° d'INE inscrit sur votre relevé de notes des épreuves anticipées
- votre n° d'inscription au baccalauréat

◆ **du mercredi 22 janvier au jeudi 12 mars 2020 à 23h59** : saisie des vœux

Les vœux doivent être saisis sur le site www.parcoursup.fr

Lors de votre 1^{ère} connexion sur le site, il vous sera attribué :

- un n° d'inscription
- un code confidentiel

NOTEZ ET CONSERVEZ PRECIEUSEMENT CES DEUX IDENTIFIANTS.

Si vous rencontrez un problème technique concernant la procédure, utilisez la rubrique « contact » sur le site www.parcoursup.fr.

◆ **jeudi 12 mars 2020 à 23h59** : fin de la saisie des vœux

2^{ème} étape : constitution du dossier

◇ **avant le jeudi 2 avril 2020** : finalisation des dossiers et confirmation des vœux

Attention ! Vous devez confirmer chacun des vœux. Après la validation, il n'est plus possible ni de modifier ni d'annuler le vœu. Dès lors, cette candidature devient définitive.

Attention ! Le dossier de candidature est dématérialisé, il ne pourra être validé que s'il est complet.

3^{ème} étape : Consultation de la proposition d'admission

◇ **du mardi 19 mai au vendredi 17 juillet 2020** : consultation des propositions d'admission

Attention ! Vous disposez d'un délai restreint pour répondre à compter de la communication de la proposition.

- du 19 au 19 mai 2020 : délai de réponse J + 4
- du 24 mai au 15 juillet 2020 : délai de réponse J + 2
- du 17 août à la semaine de ma rentrée : délai de réponse J + 1

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune des propositions.

A noter ! Du mercredi 17 juin au mercredi 24 juin 2020 : suspension des propositions d'admission pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

SI VOUS NE REPONDEZ PAS DANS LES DELAIS, LES PROPOSITIONS D'ADMISSION ET VŒUX EN ATTENTE SONT CONSIDEREES COMME ABANDONNES.

4^{ème} étape : Inscription administrative au lycée Jacques Monod

Après avoir répondu « oui », vous devez effectuer votre **inscription administrative** au lycée Jacques Monod. Un dossier d'inscription vous sera transmis et devra être retourné par retour de courrier dûment rempli et accompagné des pièces demandées. La liste des documents sera détaillée dans le dossier d'inscription.

Il est impératif de transmettre une **copie de votre relevé de notes obtenues au baccalauréat dès le 7 juillet 2020**.

Un **hébergement à l'internat** est possible selon les places disponibles. Si vous souhaitez en faire la demande, une lettre de motivation doit être jointe à votre dossier d'inscription.

Procédure complémentaire

Du lundi 22 juin au dimanche 13 septembre 2020 : les élèves n'étant inscrits dans aucun établissement peuvent refaire des vœux sur le site www.parcourssup.fr. Les candidatures seront traitées dans la limite des places disponibles dans l'établissement.

Attention ! Vous disposez d'un délai restreint pour répondre à compter de la communication de la proposition.

- du 25 juin au 1^{er} septembre 2020 : vous avez 3 jours pour répondre
- à partir du 2 septembre 2020 : vous avez 1 jour pour répondre

Inscription au Dossier Social Etudiant

Du mercredi 15 janvier au vendredi 15 mai 2020 : ouverture de la campagne d'inscription au Dossier social Etudiant.

Si vous souhaitez demander une bourse et/ou un logement étudiant vous devez constituer votre « dossier social étudiant » par Internet sur le site du CROUS : www.messervices-etudiant.gouv.fr

